

Discours de Bernard STALTER,

Président de l'Assemblée générale des chambres de métiers et de l'artisanat

Vœux de l'APCMA

Mercredi 16 janvier 2019

Contact presse:

Géraldine Squenel - 01 44 43 10 65 - presse@apcma.fr



Madame la Ministre Muriel Pénicaud,

Mesdames, Messieurs les Parlementaires,

Mesdames, Messieurs les Présidents de Chambres, et d'organisations professionnelles, mes chers collègues,

Mesdames, Messieurs les secrétaires généraux du réseau,

Mesdames, Messieurs, chers amis

Je suis ravi de vous accueillir nombreux ce soir pour les traditionnels vœux de l'Assemblée Permanente des Chambres de métiers et de l'artisanat.

Les derniers du genre. Et oui. Car si tout est bien conforme à ce que l'on m'a dit, l'APCMA deviendra officiellement CMA France dans les prochaines semaines.

Rassurez-vous, changement de nom, mais pas changement d'ambition. Bien au contraire.

Je suis également honoré de pouvoir prononcer ces vœux en la présence de Muriel Pénicaud.

Nous nous connaissons bien, et c'est en toute amitié que je vous accueille ici dans la Maison de l'Artisanat.

J'aime ces traditions qui font que nous avons plaisir à nous retrouver.

Je les aime d'autant plus lorsqu'elles permettent de réunir, autour d'un moment convivial, des personnalités qui sont pleinement investies dans la défense de l'artisanat, la défense de cette filière économique majeure pour notre pays et pour nos territoires.

Si vous êtes là ce soir c'est que nous partageons en effet cela ensemble : nous avons tous comme point commun de vouloir sans cesse porter au plus haut les couleurs de l'artisanat, des entreprises artisanales et de nos collègues artisans français.

L'année 2018 a été un mélange paradoxal, mêlant action passionnée et agitation. Je sais que je n'aurai pas besoin de vous en convaincre.



Elle a été paradoxale car clairement divisée par l'été. La première moitié de l'année a paru positive. Une croissance qui semblait repartir, un gouvernement mobilisé – n'est-ce pas chère Muriel? - pour mettre en œuvre les réformes prévues dans le programme du Président de la République.

Sur la scène internationale, l'improbable rencontre du leader Nord-Coréen avec le Président des Etats Unis faisait baisser d'un coup, de manière significative, une tension particulièrement inquiétante.

Le tout a été couronné le 15 juillet par le triomphe de la France au Mondial de Russie. On peut avoir le sentiment qu'à partir de là, les choses sont allées de travers, que ce soit au niveau international ou à celui de notre pays.

A l'international, la seconde moitié de l'année a été beaucoup moins rassurante. Le rétablissement des sanctions contre l'Iran, le regain de tension en Ukraine et enfin le tout récent retrait annoncé des forces américaines de Syrie, ont comme point commun des conséquences difficiles à évaluer.

Au plan économique, l'actualité n'est pas plus rassurante. La guerre commerciale que les Etats-Unis ont déclenchée contre le reste du monde et d'abord contre la Chine, commence à faire ressentir ses effets et désormais la croissance mondiale fléchit nettement.

Plus près d'ici nous sommes à trois mois du Brexit et c'est toujours le grand flou pour un évènement qui va pourtant, soyons en certains, bouleverser l'Europe humainement et économiquement.

Mais le plus inquiétant, peut-être, vient une fois de plus de la finance.

Après avoir atteint des sommets difficiles à imaginer avec une capitalisation d'Apple qui a dépassé les 1.000 milliards de dollars, le repli est général et 400 de ces milliards se sont d'ores et déjà évaporés.

Toutes les bourses sans exception ont clôturé 2018 sur un bilan négatif. On parle de Krach rampant et il semble malheureusement qu'il soit de moins en moins rampant.



Vous vous dites peut-être que les soucis des grands financiers sont loin des préoccupations des artisans ou des simples citoyens. Il n'en est rien. Nous le savons depuis la crise financière de 2008. Cette crise, que l'économie réelle a payée cash. Et l'économie réelle c'est nous.

Au plan national, l'été d'après la coupe du monde a vu le quinquennat d'Emmanuel Macron basculer. Avec d'abord l'affaire Benalla, puis les démissions de poids lourds du gouvernement comme Nicolas Hulot et Gérard Colomb, pour aboutir à partir de la mi-novembre, au mouvement des gilets jaunes qui a exprimé avec une force inattendue le malaise des classes moyennes.

Et je ne veux pas omettre de mentionner les agressions inadmissibles, par des extrémistes Vegan, contre nos collègues bouchers-charcutiers.

Vous comprendrez que, même ici à Paris, je ne peux oublier aussi le drame de l'attentat de Strasbourg. Drame à plus d'un titre puisque des vies humaines ont été volées.

Et d'une grande violence également pour l'un de nos confrères fromager qui était ici même, avec nous, pour la conclusion de notre Assemblée générale d'hiver, alors qu'en même temps, sa fille était blessée par les balles de l'assaillant.

Une année 2018 assez contrastée et aux conséquences qui auront, certainement des suites en 2019.

Je voudrais revenir sur le mouvement des gilets jaunes. Les gilets jaunes, nous le savons bien, ce sont souvent nos clients, pour une part nos collaborateurs et parfois même nos collègues.

Il ne m'appartient pas d'apprécier, et encore moins de juger, des revendications forcément disparates, parfois contradictoires. De même je n'assimilerai pas l'ensemble du mouvement aux casseurs d'extrême droite ou d'extrême gauche. Je trouve d'ailleurs bien imprudentes les diverses volontés de récupération politique de ce mouvement, quel que soit le bord où on se situe.

Ceux qui se risquent à cet exercice se retrouveront assez rapidement à devoir satisfaire ces revendications contradictoires et génèreront donc des frustrations, sources de nouvelles colères.



Pour ce qui me concerne, je constate d'abord que de nombreux artisans ont été des victimes, directes ou indirectes du mouvement.

Avec mes collègues Présidents de Chambres de métiers et de l'artisanat nous le constatons tous les jours. A Paris comme en province, dans les grandes villes ou les bourgs, les conséquences sont dramatiques.

Mesdames et Messieurs, je fais partie de ceux qui considèrent que notre pays est à un carrefour : soit nous faisons les réformes utiles et urgentes dont la France a besoin, soit nous risquons de nous diriger tout droit vers un déclassement général de notre pays, vers de graves perturbations, sans doute bien plus difficiles qu'aujourd'hui.

Ce gouvernement s'est engagé dans la voie des réformes. Avec une fermeté et une rapidité qui a parfois été déstabilisante et quelquefois un manque de pédagogie et de communication. Néanmoins un certain nombre de chantiers essentiels doivent se conclure, d'autres doivent s'engager.

Si les convulsions sociales de la fin d'année 2018 aboutissent à une paralysie de ce côté-là, ce sera une bien mauvaise nouvelle pour notre pays et n'en doutez pas une bonne partie des gilets jaunes se sera tiré une balle dans le pied.

Notre société, notre économie, ne peuvent pas ignorer les mouvements profonds du monde actuel. Qu'il s'agisse de la révolution numérique que nous vivons d'ores et déjà ou de celle de l'environnement qui, dans ses différents volets, va s'imposer à nous, qu'il s'agisse du climat, de l'énergie, de la consommation, la liste n'est pas exhaustive.

Les artisans le savent bien, eux qui sont à l'œuvre dans ces domaines au quotidien et au plus près du terrain.

Ils sont au cœur de la vie des territoires, en métropole ou en outre-mer. Ce sont eux qui font l'économie de nos bassins de vie. Ce sont eux qui font l'attractivité des villes et des campagnes.



C'est pourquoi, tout en gardant le cap des réformes, il est important de ne pas oublier les questions du fonctionnement quotidien des entreprises.

J'ai défendu inlassablement dans mes contacts au plus haut niveau, le retour à la défiscalisation des heures supplémentaires et je suis donc très heureux que cette mesure fasse partie des annonces du Président de la République en faveur du pouvoir d'achat.

Cette mesure est particulièrement pertinente pour les artisans qui, on le sait, ont tous beaucoup de mal à compléter leurs équipes avec les qualifications nécessaires. Ils n'ont donc d'autre choix que de proposer à leurs collaborateurs de travailler plus. Il est heureux que ce travail en plus, paye vraiment plus.

Le Président de la République a annoncé d'autres mesures, adoptées en urgence par le Parlement :

- L'exemption de la hausse de la CSG pour les retraités gagnant moins de 2000 euros par mois
- La suppression de la hausse des taxes sur le carburant
- La suppression de la hausse de la taxe carbone
- Ou encore la prime défiscalisée pouvant aller jusqu'à 1000 euros pour les salariés touchant moins de trois fois le SMIC.

Ces mesures vont dans le bon sens.

Mais, je ne peux m'empêcher de penser à nos collègues artisans qui, pour beaucoup d'entre eux, se payent au maximum entre 800 et 1200 euros par mois.

Ils sont donc, aujourd'hui, en-dessous des minima du SMIC.

Que faisons-nous pour eux ?

Il faudra que le gouvernement trouve là encore des solutions. Nous sommes, nous élus des Chambres de métiers et de l'artisanat, en bonne cohérence avec les représentants nationaux de nos organisations professionnelles, à la disposition du gouvernement pour y travailler.

* * *



Mesdames et Messieurs, c'est parce que l'artisanat est directement concerné que je me suis impliqué fortement dans deux réformes majeures de l'année 2018, réformes qui ne sont pas totalement abouties en ce début d'année 2019.

La première c'est la loi « Choisir son avenir professionnel », Chère Muriel Pénicaud, qui modifie en profondeur le paysage de la formation professionnelle en France.

Je ne vais pas redire ici tout l'investissement du réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat dans cette réforme. Mais je crois pouvoir dire qu'il n'y a pas eu une semaine en 2018 sans que nous ayons un contact sur le sujet!

On peut avoir des opinions diverses sur certaines options qui ont été prises.

Ceci étant, sur le fond, la logique d'assouplissement, voire de suppression des cloisons entre les différentes modalités de formation professionnelle est une véritable avancée.

C'est une logique qui a toujours été celle de l'artisanat : acquérir une qualification au fil du temps en utilisant les différentes voies possibles : formation initiale, continue et désormais Validation des acquis de l'expérience que les artisans s'approprient peu à peu.

Décloisonner les formations professionnelles à tous les niveaux est donc un élément de modernisation majeur et l'artisanat devra s'en saisir pleinement.

Je ne peux toutefois, Madame la Ministre, que vous inviter, encore et toujours, à vous appuyer sur nous, à vous appuyer sur le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat pour gagner le combat de l'apprentissage.

Nous savons vous et moi que parfois, entre l'accord politique et la mise en route technique d'une réforme, des plumes passent et dénaturent le sens premier d'une vision, d'une ambition commune.



J'ai eu l'occasion de vous le dire, très directement, car c'est je crois ce qui fonde le respect mutuel que nous avons l'un pour l'autre. Nous aurons beaucoup de mal à accepter qu'au final, une fois passée toutes les rédactions de décrets ou autres règlements, le réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat ne soient plus au cœur de ce dossier.

Je sais que vous défendez ce que nous sommes et ce que nous représentons. Je sais aussi que certains de vos collègues ne partagent pas toujours cette même vision.

Mais je crois pouvoir dire que sans le réseau des CMA, les objectifs seront très durs à atteindre et que la libéralisation complète de la formation par l'apprentissage ne pourra pas, seule, permettre à notre système de formation de gagner des parts de marchés et d'amener vers l'emploi des jeunes, et des moins jeunes, en quête d'un avenir.

* * *

Le second projet majeur en cours c'est la loi PACTE, acronyme pour Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises.

Ce texte présente un certain nombre de points très positifs. Limiter le nombre de seuils sociaux et lisser leurs effets dans le temps, orienter l'épargne vers les entreprises, défiscaliser l'intéressement, voilà des mesures qu'on ne peut qu'approuver.

Je pense, personnellement, que notre secteur ne doit pas exclure de son sein celles et ceux qui, partis à moins de 11, ont réussi par leur travail, leur talent, à créer des entreprises plus grandes.

Ce texte est aussi un moment de débat sur ce que la représentation nationale veut faire de l'accompagnement à la création d'entreprise. Nous, réseau des Chambres de métiers et de l'artisanat pensons que le « SPI » est utile et qu'il préserve de beaucoup de mésaventures.



Si nous sommes conscients qu'il doit évoluer, ce que nous nous efforçons de faire en ce moment, nous sommes convaincus qu'il doit rester obligatoire pour celles et ceux qui n'ont pas pu acquérir le bagage minimum pour se lancer dans l'entreprenariat.

PACTE est au menu du Sénat, et reviendra à l'Assemblée Nationale au Printemps.

Je sais, Chère Muriel, que nous aurons une oreille attentive de la part de vos collègues du gouvernement, si d'éventuelles difficultés pour notre secteur, pour notre réseau et l'économie artisanale, surgissaient lors des débats.

Ces deux lois concernent les entreprises dans leur ensemble et nous serons très attentifs à ce qu'elles ne mettent pas en cause les spécificités du secteur artisanal.

Ces spécificités, on ne le rappellera jamais assez, tournent toujours autour de la notion de métier, la manière de l'acquérir par la qualification et la manière de l'exercer via un projet d'entreprise.

Oui, se qualifier dans un métier artisanal c'est spécifique car c'est aller au-delà d'une simple compétence.

Oui, exercer un métier artisanal c'est spécifique, car chaque métier a des contraintes propres. L'illustration de cette spécificité est d'ailleurs qu'on peut, dans l'artisanat, avoir un vrai projet entrepreneurial dans une structure à faible effectif et avoir une communauté d'intérêt professionnel avec des entreprises beaucoup plus importantes.

Mesdames, Messieurs, il y a un endroit où les spécificités artisanales doivent être garanties, un endroit où l'offre de service doit être adaptée aux besoins particuliers des artisans. Cet endroit ce sont les Chambres de Métiers et de l'Artisanat.

C'est pour cela que le combat pour le maintien de l'autonomie des Chambres de Métiers et de l'Artisanat est essentiel. Nous sommes des partenaires naturels des collectivités, des acteurs publics, et bien sûr de nos collègues des CCI.



Nous sommes des partenaires efficaces et nous revendiquons fermement notre indépendance de vision, de stratégie et d'actions.

Et je me battrai pour défendre le mandat très clair que m'ont donné mes collègues Présidentes et Présidents de Chambres :

- Défendre l'indépendance du réseau des CMA
- Et travailler à sa transformation autour d'un établissement unique régional à l'horizon de 2021.

Nous devons nous moderniser pour continuer à exister et à défendre nos entreprises, mais aussi pour être un interlocuteur central dans tout ce qui touche à l'économie de proximité. C'est bien là l'enjeu.

Dans la crise des gilets jaunes, on a régulièrement souligné l'affaiblissement des corps intermédiaires et son impact sur la gestion de crise. L'une des spécificités de l'artisanat c'est que par essence, il a besoin d'être organisé via des corps intermédiaires. Ils sont chez nous de deux sortes : les organisations professionnelles pour chaque métier et les Chambres de Métiers pour ce qui est interprofessionnel donc commun.

Pour ce qui est des Chambres cette volonté se retrouve bien dans les deux projets de loi dont je viens de parler. Le gouvernement a raison et je travaille avec lui dans deux directions qui répondent à une même logique, celle d'un meilleur service à l'artisan.

Le second axe de la loi PACTE c'est d'être moins les gardiens des formulaires, ce que l'Etat nous demandait d'être jusqu'à présent. Ce que l'Etat nous demandera c'est de nous consacrer au rôle d'accompagnateurs des artisans, pour leur installation, pour leur développement.

Je le répète nous sommes prêts à ces évolutions.

Nous avons toutefois besoin que l'Etat nous considère comme de vrais partenaires, au service du développement quotidien de l'artisanat, de ses entreprises et de son potentiel immense.



Pour cela, nous avons aussi besoin que l'Etat nous écoute dans nos demandes pragmatiques sur les moyens financiers nécessaires à ce combat.

Les ressources publiques diminuent, oui nous le savons.

Il n'est pas à la mode aujourd'hui de demander des ressources supplémentaires.

Nous, nous demandons juste qu'on nous laisse les ressources dont nous disposons.

Si PACTE permet de faire évoluer l'économie française, de développer les énergies pour entreprendre, elle prive immédiatement le réseau des Chambres de métiers de 40 millions de ressources.

Nous demandons à être écoutés comme des acteurs efficaces, ce que nous sommes, dans l'économie des territoires et le développement des entreprises.

Nous demandons à ne pas avoir à subir des mesures parfois ubuesques.

Madame la Ministre, je ne peux accepter que nos Conseils de la formation, outils de formation à destination des chefs d'entreprises artisanales, restent encore le seul fond de formation plafonné en France!

Oui, vous avez bien entendu : les conseils de la formation sont plafonnés chaque année. Ce ne sont pas moins de 5 millions d'euros qui sont payés par les artisans et retirés de la formation des chefs d'entreprises artisanales.

Et, pour être totalement complet, nous sommes non seulement plafonnés mais au moment où nous parlons, nos conseils de la formation sont quasiment tous en situation de cessation de paiement.

Pourquoi?

Parce qu'un changement de collecteur ne permet pas aujourd'hui de faire remonter le montant de collecte dû.



Nous en sommes très très loin et nos Conseils de la formation sont aujourd'hui devant des situations catastrophiques et pour certains, dans l'impossibilité de payer des fournisseurs.

Je souhaite rappeler devant vous qu'avec le réseau des Chambres de métiers, vous avez un réseau de 2500 élus, professionnels, passionnés et qui savent ce que c'est qu'une entreprise.

Vous avez un réseau de 10 000 collaborateurs experts de l'entreprise de proximité. Alors servez-vous en ! Et aidez-nous à aider la France, aider l'économie française, à « performer ».

Mesdames et messieurs, en 2019, nous ferons tout avec mes collègues pour que l'artisanat soit au cœur de tous les débats. Car nous avons la conviction que ce qu'il représente est au cœur des réponses que notre pays doit apporter pour ses concitoyens.

Du grand débat lancé par le Président de la République auquel les CMA ne manqueront pas de participer, mais aussi sur le sujet majeur des élections Européennes : nous serons présents.

Concernant le Grand Débat, le réseau des Chambres de métiers va, dès ce soir engager, deux actions concrètes pour contribuer à la réflexion nationale sur notre société et son avenir.

D'abord, nous lançons le Grand Débat des Artisans avec des consultations partout dans les territoires.

Dès demain, les Chambres de métiers proposeront aux artisans de venir remplir des cahiers de doléances, de participer à des réunions publiques ou de participer directement à la réflexion nationale en donnant leurs idées et réponses aux questions du Grand Débat sur une plateforme en ligne.

Mais nous allons aussi apporter un plus à cette concertation nationale en rajoutant 5 questions aux 35 déjà proposées par le Président de la République.

Parce que le sujet de l'entreprise, de l'entreprise de proximité, de son rôle dans la société n'est pas posé, nous proposons d'interroger les français sur cinq thèmes :



- 1 Est-ce que le travail (indépendant) paye ? L'investissement personnel et financier des chefs d'entreprises, travailleurs non-salariés, est-il reconnu à sa juste valeur face au régime général des salariés ?
- **2 La Fiscalité des entreprises** : existe-t-il une équité entre les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu (plus de 50% des artisans) et celles soumises à l'impôt sur les sociétés,
- 3 L'Emploi du premier salarié ou d'un salarié supplémentaire : quelles mesures exceptionnelles pour créer un choc de confiance et permettre aux entreprises artisanales sans salarié ou avec un seul salarié de recruter le salarié qui leur manque pour honorer des commandes supplémentaires ?
- 4 Quelle équité de traitement devant les normes et les règlementations entre artisans, grandes surfaces, donneurs d'ordre industriels, grands groupes ? Le coût lié à la mise en œuvre de ces règlementations et normes pèse-t-il proportionnellement plus sur les entreprises artisanales ?
- 5 Et enfin nous demandons de revaloriser la médecine de proximité en réinterrogeant la pertinence de la Médecine du travail : pour un meilleur suivi tout au long de la vie pourquoi ne pas aller chez son médecin de proximité ?

Dès demain, j'inviterai le réseau des Chambres de métiers à ouvrir ses portes à la consultation du Grand Débat.

Nous serons acteurs de ce sujet tout comme nous serons acteurs de la construction de l'Europe de demain, celle qui devra se construire après les élections du mois de mai.

Et oui, la petite entreprise n'est pas qu'un sujet franco-français. Elle est aussi un sujet Européen.

Notre tissu économique est tout autant pourvoyeur d'emplois chez nous en France, que dans les pays de l'Union.



J'aurai plaisir à réunir au Printemps, ici à l'APCMA, nos homologues européens pour partager ensemble notre vision de l'Europe de demain. Nous prendrons notre place dans les élections européennes, toujours sur le même mode, celui de la proposition et de la co-construction.

2019 sera à n'en pas douter une année encore riche en événements. Une année charnière.

Je forme le vœu que ces événements soient positifs pour la France, positifs pour notre économie, positifs pour l'artisanat.

En conclusion, je vous souhaite aussi, à toutes et à tous, ainsi qu'à ceux qui vont sont chers, une belle année 2019.

Vive l'artisanat. Vive la France.